



aide financière pour la scolarité de ma fille

Ma fille de 10 ans est appareillée des 2 oreilles depuis l'âge de 4 ans. Elle est en CM2 dans une classe à double niveau. Depuis plus d'un an, l'audioprothésiste, l'orthophoniste et l'institutrice conseillent un équipement pour Justine qui coûte 2100€ qui lui permettra d'entendre la maîtresse par le biais d'un micro relié à ces appareils auditifs, sans autres bruits parasites. Elle a un trouble de la concentration grâce à cette équipement cela facilitera sa scolarité. De plus, elle pourra l'utiliser pendant ces séances d'équitation, dur dur pour elle d'entendre sa monitrice. La MDPH ne prend pas en charge car handicapé entre 50 et 80%, la CPAM, la CAF, la mutuelle, l'académie... personne prend en charge même pas une partie. Idem avec les associations comme les Bouchons 76, vu qu'elle n'est pas handicapée à plus de 80% aucune participation financière. Dernier recours pour l'aider, cette cagnotte. Merci pour vos dons.

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/EY1Z7H55>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :
FRANCOIS DELAPIERRE